

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEL DE NEUVRE**

L'an **deux mille vingt et un, le Vingt-Quatre du mois de Septembre**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni **en session ordinaire**, à la salle polyvalente sous la présidence de **M. Jacques FERRANDON, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : **15**

Date de convocation du Conseil Municipal : **14 septembre 2021**

Présents : Mme Michelle THEVENIN, Valérie PILORGE, Mme Sonia TISSIER, Mme Annie BONDOUX, M. Daniel BETTENCOURT, M. Jean-Luc PACAUD, Mme Séverine FERRANDON, M. Mickaël LAURENT, Mme Elisabeth PETITEAU, M. Philippe FAULCONNIER, M. Jacques FERRANDON

Excusés : M. Didier COCHIN - M. Yoann PERNOLLET - M. Christian PELTIER - M. Marc MONNIER

Pouvoirs : **M. Didier COCHIN à Mme Valérie PILORGE, M. Marc MONNIER à M. Philippe FAULCONNIER, M. Christian PELTIER à M. Jacques FERRANDON**

Secrétaire de séance : **M. Mickaël LAURENT**

Après relecture, le compte rendu de la réunion du 11 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

### **Délibération n° 2021 - 29 :**

#### **Projet de parc éolien :**

M. le Maire indique que la commune a été sollicitée par la société VSB Energies Nouvelles située à NIMES(30) qui projette la création d'un parc éolien sur la commune de Chatel de Neuvre.

Le projet sommairement exposé prévoirait l'installation de 3 à 6 éoliennes sur des terrains privés correspondant selon VSB aux critères de sélection : vents, possibilité de raccordement, impact sur la faune et la flore, intégration paysagère, distance des habitations,..

Le projet pourrait avoir des retombées économiques favorables pour la commune.

Le conseil municipal n'est pas, a priori, opposé à ce que des études concernant l'installation de quelques éoliennes sur la commune soient menées. En effet, dans le contexte actuel de changement climatique, les élus sont convaincus de l'intérêt du développement des énergies renouvelables, dont l'énergie éolienne.

Si un tel projet voit le jour, le conseil municipal sera vigilant à ce que celui-ci se fasse dans le respect du cadre de vie des habitants de la commune et en adéquation avec les enjeux environnementaux.

En définitive, le conseil municipal ne pourra se prononcer en toute connaissance de cause sur ce projet qu'après la réalisation de toutes les études de faisabilité et dans le cadre de la procédure d'instruction.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**Délibération n° 2021 – 30 :**

**Adoption des statuts de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-5-1,

Vu l'arrêté Préfectoral en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais issue de la fusion de la Communauté de Communes en Bocage Bourbonnais et de la Communauté de Communes Bocage Sud à compter du 1er janvier 2017,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°DEL20171219\_172 définissant les compétences optionnelles exercées par la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°DEL20171219\_173 relative à la définition de l'intérêt communautaire dans le domaine de la Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°DEL 20171219\_174 du 19 décembre 2017 relative à la définition de l'intérêt communautaire dans le domaine de l'action sociale, complétée par la délibération n° DEL20181210\_159 en date du 10 décembre 2018,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°DEL20181210\_158 en date du 10 décembre 2018 définissant les compétences supplémentaires rétrocédées aux communes et celles exercées par la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais,

Vu l'arrêté préfectoral n°3691/2020, vu les conditions de majorité qualifiée qui ont été réunies conformément aux dispositions de l'article L5211-17 du CGCT, apportant une modification des statuts de la Communauté de communes du Bocage Bourbonnais avec l'ajout de la prise de la compétence « aménagement, gros entretien et exploitation des équipements du plan d'eau de la Bord à Vieure »,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°DEL20210628\_104 en date du 28 juin 2021 adoptant les statuts de la communauté de communes,

Vu la nécessité de détenir des statuts pour la Communauté de communes,

Considérant que pour être adopté le projet de statuts doit recueillir l'avis de l'établissement public de coopération et des communes membres par délibérations concordantes de l'organe

délibérant et des conseils municipaux dans des conditions de majorité qualifiée des conseils municipaux,

Considérant que le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la date de notification au maire de la commune de la délibération de l'établissement public de coopération intercommunale pour se prononcer sur ces statuts,

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré,

## **DECIDE**

À l'unanimité des membres présents ou représentés

-d'adopter les statuts de la Communauté de communes du Bocage Bourbonnais, tels que joints en annexe

- dit que la présente délibération sera notifiée au Président de la Communauté de communes.

### **Lutte contre l'ambroisie :**

L'ambroisie à feuille d'armoise est une plante invasive, dont le pollen émis en fin d'été est très allergisant et constitue un risque pour la santé publique, notamment de rhinite allergique et d'asthme.

Par arrêté du 23 septembre 2015, M. le Préfet de l'Allier a prescrit la destruction obligatoire de l'ambroisie dans le département, et par arrêté du 15 octobre 2019, il demande aux maires de désigner un ou plusieurs référents territoriaux, chargés de gérer les espaces communaux et le signalement chez les tiers.

Les référents ambroisie pour la commune de Châtel-de-Neuvre sont : Luc GUILLANEUF (agent communal) et Christian PELTIER (élu)

### **Présentation des rapports du SIVOM Rive Gauche Allier :**

M. le Maire présente au conseil municipal le Rapport annuel réalisé par le SIVOM Rive Gauche Allier sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'année 2020, ainsi que leur Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public du SPANC de l'année 2020, relatif au contrôle des installations d'assainissement non collectif.

### **Compte rendu des délégations au maire :**

- M. le Maire informe le conseil municipal
  - o qu'il n'a pas préempté lors de la vente
    - Terrain des Consorts BONDOUX à M. SAMAIN Yann, au Chêne du Loup
    - De la boulangerie SCI JAM (SARL JMB) à M. et Mme COGNARD Cyrille
  - o Qu'il a effectué un virement de crédit de 3 834.00 € entre les dépenses imprévues d'investissement et les travaux d'aménagement de la place (opération 224), dus à des travaux supplémentaires et aux révisions de prix.

## Questions diverses :

- Fin des dispositions dérogatoires pour les collectivités territoriales pendant l'état d'urgence sanitaires au 30 septembre 2021 (réunion de l'organe délibérant en tout lieu, sans public ou avec un nombre limité de personnes présentes, possibilités de réunion par téléconférence, fixation du quorum au tiers des membres, possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs). A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021, les réunions du conseil municipal reprendront donc à leur lieu habituel, en mairie.
- M. le maire transmet l'invitation de M. Claude BOUBY à un vin d'honneur, en mairie, le 9 octobre 2021 à 11 h 30.
- M. le maire informe les adjoints et conseillers délégués qu'ils ont la possibilité de demander une carte d'adjoint au maire ou de conseiller délégué auprès des services de la préfecture. Il leur suffit de fournir une photo d'identité au secrétariat de mairie.
- Durant le Congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalité de France, qui se déroulera du 16 au 18 novembre 2021 au Parc des expositions de la Porte de Versailles à Paris, M. Jean-Paul DUFREGNE propose aux élus une visite de l'Assemblée Nationale. Inscriptions au secrétariat de mairie.
- Point sur les travaux par Philippe FAULCONNIER :
  - Les travaux de remplacement des menuiseries de l'épicerie et de la porte du bureau de l'infirmière sont terminés
  - La toiture de l'annexe de l'épicerie présente des fuites importantes : des devis ont été demandés pour sa réfection. L'entreprise Gérôme CHANTEL a été choisi, pour un montant de 6 770.38 € HT (7 447.42 € TTC)
  - Le crépi de la façade arrière du bâtiment du salon de coiffure a été commandé, pour un montant de 14 524.40 € TTC à l'entreprise BORDES
  - Le Conservatoire des Espaces Naturels a demandé certains travaux (pose d'un escalier intérieur, chauffage central pour la salle du bas, en remplacement des radiateurs électriques, un cloisonnement de la salle... Il est proposé de faire appel à un spécialiste en aménagement de bureaux avant de finaliser les demandes
  - La reprise du toit du garage de la cour de l'école a été faite, il reste à faire le crépi du nouveau mur.
  - Le micro-tracteur nécessite des réparations pour un montant de 3 505.75 € TTC : le devis a été retourné bon pour accord à l'entreprise BARDIN, qui fera les réparations pour la fin de la semaine prochaine, début de la suivante.
  - Projet de numérisation du plan du cimetière : les mairies qui ont été contactées pour avis n'ont pas semblé complètement satisfaites du résultat.
- Point sur la rentrée scolaire : Mme Valérie PILORGE fait un point sur la rentrée scolaire dans le RPI :
  - A Châtel-de-Neuvre,
    - Classe de Mme VIOU
    - 9 élèves en Petite Section
    - 11 en Moyenne Section
    - Classe de Mme AGUINET
    - 6 élèves en Grande Section
    - 9 en CP
  - A Meillard, classe de Mme RENON
    - 14 élèves en CE 1
    - 12 en CE 2
  - A Treban, classe de Mme MONTARBEAU
    - 17 élèves en CM 1
    - 6 en CM2

- Projet de rénovation de l'école : Mme MANZANARES, de l'ATDA, a présenté une étude faisabilité et est en cours de rédaction d'un projet de cahier des charges le choix d'un maître d'œuvre. Des demandes de subventions pourront être faites auprès du Département, de l'Etat (DETR), voire de la Région.
- Repas du CCAS : une réunion du CCAS aura lieu en mairie le 6 octobre à 18 h 30, pour préparer le repas que le CCAS offre aux personnes âgées de la commune.
- Parcours Pépit : le projet de parcours Pépit avec le CAUE 03, est mis en attente.
- Le Conservatoire d'Espaces Naturels veut faire une journée Portes Ouvertes le samedi 27 novembre prochain, pour présenter ses activités à la population de Châtel-de-Neuvre. Des plantations d'arbres pourraient se faire à cette occasion.
- La boulangerie, qui a changé de propriétaire, devrait rouvrir dans des locaux rénovés le 1<sup>er</sup> novembre prochain.
- Salon de coiffure : Marianne MASSOT reprend le commerce de Pascale BOUBY. La signature du bail commercial aura lieu lundi 27 septembre.

**Pour copie conforme**

**Fait à Châtel-de-Neuvre, le 30 septembre 2021**

**Le Maire, Jacques FERRANDON**